

## Commune de Cessières-Suzy

Séance du 7 juin 2022 à 19 h 15

Présents: Pierre BERTELOOT, Patricia DESUMEUR, Hervé DOUCHET, Gérard GODIMUS, Cédric LAMOUREUX, Guillaume LEBRET, Cyril MAILLY, Philippe PURNELLE, Olivier ROHAT, Corinne SANDRON.

Excusés: Audrey MARTIN pouvoir à Philippe PURNELLE, Anne-Sophie CROQUET pouvoir à Olivier ROHAT, Anthony DELBART, Annie MARTIN pouvoir à Philippe PURNELLE.

Absents: Sébastien JAKISA, Hugo SAGET, Jean-Paul VILLAIRE

### Ordre du jour

- approbation du compte rendu du 12 avril 2022
- désignation du secrétaire de séance
- création d'un conseil municipal des jeunes
- opération argent de poche
- délibération répartition K Social - x démat
- renouvellement contrat Philippe VILLAIRE
- décision modificative budgétaire (crédits insuffisants opération 20089 - achat des bancs)
- choix des entreprises pour les travaux rue du château
- choix du maître d'œuvre pour les travaux rue de Sébacourt
- organisation bureau de vote pour les élections législatives

### Informations :

- remplacement du 3e adjoint
- projet installation antenne Free à Suzy
- gestion du domaine forestier par l'ONF
- point sur le projet d'aménagement d'un espace pour le retournement du bus scolaire
- fête des mères

### Questions diverses

A l'ouverture de la séance, le maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Guy Michel adjoint au maire de Cessières-Suzy.

Le maire informe le conseil qu'il a reçu, par courrier, la démission de Philippe CYBAL, conseiller municipal, en raison de son manque de disponibilité.

## Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2022

Le compte-rendu a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

## Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Corinne SANDRON est désignée secrétaire de séance

## Création d'un conseil municipal des jeunes

Présentation : Pierre BERTELOOT

La municipalité a été sollicitée par des jeunes de la commune qui souhaitent la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

Cette initiative, qui permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie communale, est approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

Tous les aspects pratiques pour la mise en place seront fixés à la rentrée scolaire de septembre, en collaboration avec les enseignants.

L'encadrement sera assuré par les membres du conseil municipal qui souhaitent s'impliquer dans cette démarche.

## Opération "argent de poche"

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le dispositif « argent de poche », est proposé depuis plusieurs années aux jeunes domiciliés à Cessières-Suzy, âgés de 16 ans révolus et moins de 18 ans.

Des travaux d'entretien courant leur sont confiés au sein des services municipaux. En contrepartie des travaux réalisés, les jeunes perçoivent une rémunération de 20 euros par demi-journée de 3 heures effectuées.

Les chantiers ont un caractère éducatif et formateur en impliquant notamment les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie et en leur permettant de participer à une action de service public. Les chantiers se déroulent pendant les mois de juillet et août.

Un contrat de participation sera signé pour chaque jeune retenu, qui sera encadré par un agent tuteur chargé de l'accompagner dans sa mission ou des élus volontaires.

Les membres du conseil émettent, à l'unanimité, un avis favorable.

#### Répartition K Social - x démat

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que la commune adhère à la société SPL-Xdemat pour la dématérialisation de la transmission des actes.

Cette société réunit de nombreuses communes et groupements de collectivités situés sur 8 départements.

Chaque nouvelle collectivité qui adhère doit acheter une action de la société, ce qui modifie la répartition du capital.

Ainsi, depuis le 1er semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées.

Le maire liste le détail de la nouvelle répartition du capital entre les actionnaires qui est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

#### Renouvellement contrat Philippe VILLAIRE pour une durée de 10 à 20 heures par an

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint expose au conseil que le contrat de M Philippe VILLAIRE, employé pour une durée de 10 à 20 heures annuelle, arrive à son terme au 30 juin 2022.

M Philippe VILLAIRE est employé comme adjoint technique territorial contractuel et effectue les travaux de fauchage des accotements.

Le maire propose de reconduire ce contrat pour une durée d'un an.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Décision modificative budgétaire (crédits insuffisants opération 20089 achat des bancs)

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil que la somme inscrite au budget pour l'achat des bancs est insuffisante.

Une décision modificative du budget est nécessaire afin de régler la facture.

Le montant inscrit au budget était le montant hors taxes.

La somme de 1048 € sera prélevée sur les dépenses imprévues.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Choix des entreprises pour les travaux rue du château

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le Maire informe le conseil municipal que la commission des travaux s'est réunie le 23 mai 2022 pour effectuer avec l'ADICA, l'analyse des offres réceptionnées pour le marché MOE2021-340 « rue du château » partie haute.

Les entreprises suivantes ont répondu à l'appel d'offres :

- Eurovia Picardie pour un montant HT 24 939.88 euros
- Croquet Travaux publics pour un montant HT 27 514.20 euros

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'analyse des offres, le représentant de la maîtrise d'œuvre a proposé l'attribution du marché à : Eurovia Picardie et sollicite l'avis des membres du conseil.

Le premier adjoint souhaite que la société Eurovia soit contactée pour revoir son offre.

Le maire précise que, dans ce cas, les deux entreprises doivent être recontactées et que les délais seront alors allongés. L'estimation de l'ADICA pour ces travaux était de HT 19 610.00 €, mais date de deux ans. Compte-tenu de l'augmentation du coût des matériaux, une renégociation pourrait conduire à une réévaluation, à la hausse, du devis.

Le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Eurovia et soumet cette proposition au vote des membres du conseil.

Les membres du conseil, par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions valident le choix de l'entreprise Eurovia

## Choix du maître d'œuvre pour les travaux rue de Sébacourt

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint expose au conseil municipal le rapport d'analyse des candidatures et des offres pour le marché pour l'aménagement de voirie « rue de Sébacourt RD 552 » à Suzy de l'ADICA, qui a eu lieu le

Deux soumissionnaires ont remis leur offre.

-Bureau d'études IBTP de Bucy les Cerny pour un montant de 10 020 euros TTC

-Bureau d'études ECAA de St Quentin pour un montant de 15 108 euros TTC

Après analyse des offres, il est proposé de retenir le bureau d'études IBTP de Bucy les Cerny pour une offre de 8 350 euros HT, soit 10 020 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie de la rue de Sébacourt RD552 (VC) de la commune déléguée de Suzy au bureau d'études IBTP.

## Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin

Présentation : Patricia DESUMEUR

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin.

Le scrutin est ouvert de 8 heures à 18 heures.

Les plages de permanences seront de 2h30.

Chaque bureau de vote est constitué d'un président et de deux assesseurs.

Le rôle d'assesseur fait partie des fonctions des conseillers municipaux.

Chaque conseiller municipal a été invité à donner ses disponibilités.

Des électeurs de la commune seront sollicités en cas d'indisponibilité des conseillers municipaux.

## Informations

### - Remplacement du 3<sup>e</sup> adjoint

Suite au décès de Guy Michel, 3<sup>e</sup> adjoint, il conviendra lors d'une prochaine réunion de délibérer sur son remplacement ou la suppression d'un poste d'adjoint. Il conviendra également de remplacer Guy Michel dans les commissions du syndicat des eaux et de l'useda.

### - Projet d'installation d'une antenne par la société Free

Des opposants au projet sont à l'initiative d'une pétition qui circule sur la commune déléguée de Suzy. La principale motivation est, selon eux, le danger que pourraient représenter les ondes sur la santé des habitants.

Il est fait remarquer à Mme ALLEGRE, présente à la réunion, que la société Free a organisé une réunion à la mairie de Suzy et que très peu de personnes s'y sont rendues pour obtenir des informations.

La proposition d'une nouvelle réunion publique n'est pas retenue par le conseil.

### - Gestion du domaine forestier par l'ONF

La commission « environnement » s'est réunie en mairie, suite à la proposition de l'ONF d'assurer, en lieu et place de la commune, la gestion du domaine forestier, notamment pour les coupes de bois.

Avant la signature d'une convention, qui sera soumise à l'avis du conseil, l'ONF va effectuer un état des lieux du domaine forestier de la commune.

### - Plate-forme de retournement pour le bus scolaire

Le projet soumis au conseil, lors d'une précédente réunion, ne paraît pas réalisable, compte-tenu de la complexité du dossier à fournir pour le busage du rû.

Une étude environnementale est exigée, ce qui représente un surcoût important, sans avoir l'assurance d'obtenir l'autorisation nécessaire.

Un autre projet est à l'étude, sur une parcelle située 500 m plus loin, sur un terrain communal. Les services de la voirie départementale vont être contactés pour évaluer la faisabilité du projet.

### - Fête des mères

Chaque année, à l'occasion de la fête des mères, une manifestation est organisée dans les deux communes déléguées et une fleur est offerte aux mamans présentes.

Pour l'année prochaine, il est envisagé d'apporter cette fleur aux personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer pour des raisons de santé.

## Questions diverses

Suite à la question de Cédric Lamoureux, le maire confirme aux membres du conseil que la remise des prix aux enfants des écoles, est organisée cette année par l'association des parents d'élèves, à l'occasion de la kermesse du vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

En ce qui concerne les festivités de fin d'année qui devraient pouvoir se dérouler dans des conditions normales, le premier adjoint propose de diffuser une information aux intéressés pour connaître leur choix entre un repas ou un colis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.



Pierre BERTELOOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name.

